

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de BOUSSE

### Procès Verbal

de la séance du Mardi 12 Mars 2024

Date de convocation : 29/02/2024

Date d'affichage : 29/02/2024

En fonction : 11

Présents : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le douze mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Françoise FARCY, Maire.

Étaient présents : Françoise FARCY, Bertrand MAUDET, Armand BACHELOT, Jacky CARE, Marie GUIHENEUF, Frédéric PIAUT, Didier LEVALET, Jérémy DEROUAULT, Norbert BELLOC,

Était absent excusé : Martine DELAROCHE, Marc BRISSAULT

Secrétaire de séance : Marie GUIHENEUF

-----  
Visite de la salle des Fêtes.

Lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

-----  
**D2024-15: ETUDE ET VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente le compte de gestion établi par Madame DE GEUSER Hélène du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, Receveur Municipal, Trésorier de Sablé sur Sarthe pour l'année 2023.

Considérant que ce compte de gestion est identique au compte administratif, que le receveur municipal, Trésorier de Sablé sur Sarthe a bien dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, qu'il a bien procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans les écritures, et qu'il n'existe aucune anomalie ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, du budget assainissement après délibération, à l'unanimité :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

-----

**D2024-16: COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2023 :**

Mme FARCY, maire se retire

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023- ASSAINISSEMENT****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>Prévu 2023</u>	<u>Emis 2023</u>	<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>Prévu 2023</u>	<u>Emis 2023</u>
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 301.64 €</b>	<b>23 705.62 €</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 301.64 €</b>	<b>11 164.07 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 201.64 €	19 201.64 €	70611	Redevances d'assainissement collectif	7 000 €	11 164.07 €
6156	Maintenance	1 000,00 €	0,00 €	7411	Subvention d'exploitation	18 301.64 €	0,00 €
617	Etudes et recherches	300.00 €	180.81 €				
6541	Créances admises en non-valeur	0.00 €	0,00 €				
6811	Amortissements	4 400 €	4 323.17 €				
	<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2023</b>	<b>12 541.45.€</b>					

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>Prévu 2023</u>	<u>Emis 2023</u>	<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>Prévu 2023</u>	<u>Emis 2023</u>
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>125 538.14 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>125 538.14€</b>	<b>125 461.31 €</b>
2132	Constructions	125 538.14 €	0,00 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 138.14 €	121 138.14 €
				2813	Constructions	0,00 €	0.00 €
				28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 400,00 €	4 323.17 €
					<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>4323.17 €</b>	

**Compte tenu du report de 2022, section d'exploitation : - 19 201.54 €****Déficit au 31 décembre 2023 est de - 12 541.45 €****Compte tenu du report de 2022, section d'investissement : 121 138.14 €****Excédent au 31 décembre 2023 est de 125 461.31 €****Soit un résultat cumulé : excédent de 112 919.86 € (125 461.31 € - 12 541.45 €)****Monsieur BACHELOT Armand fait voter ce compte administratif.**

## D2024-17: AFFECTATION DE RESULTATS ASSAINISSEMENT 2023 :

Considérant les comptes de l'année 2023 du budget assainissement, après approbation du compte administratif 2023, le Conseil Municipal constate un déficit d'exploitation de 12 541.45 euros et un excédent d'investissement reporté de 125 461.31 euros.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter :

- \* la somme de 125461.31 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté », et
- \* la somme de – 12 541.45 € au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté ».

---

## D2024-18: BUDGET ASSAINISSEMENT 2024 :

### BUDGET PRIMITIF 2024 - ASSAINISSEMENT

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>B.P. 2023</u>	<u>B.P. 2024</u>	<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>B.P. 2023</u>	<u>B.P. 2024</u>
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 301.54 €</b>	<b>18 641.45 €</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 301.54 €</b>	<b>18 641.45 €</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	19 201.64€	12 541.45 €	70611	Redevances d'assainissement collectif	7 000.00 €	8 500.00 €
6156	Maintenance	1 000.00 €	1 000 €	7411	Subvention d'exploitation	18 301.64 €	10 141.45 €
617	Etudes et recherches	300.00 €	300.00 €				
6541	Créances admises en non-valeur	0.00 €					
6811	Amortissements	4 400.00 €	4 400.00 €				

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>B.P. 2023</u>	<u>B.P. 2024</u>	<u>Comptes</u>	<u>Libellés</u>	<u>B.P. 2023</u>	<u>B.P. 2024</u>
	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>125 538.14 €</b>	<b>129 861.31 €</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>125 538.14 €</b>	<b>129 861.31 e</b>
2132	Constructions	125 538.14 €	129 861.31 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	121 138.14 €	125 461.31 €
				2813	Constructions	0.00 €	0.00 €
				28156	Matériel spécifique d'exploitation	4 400.00 €	4 400.00 €

**Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :**

- **Section de fonctionnement : ..... 18 641.45 €**
- **Section d'investissement : ..... 129 861.31 €**

---

### **Travaux à prévoir :**

- Intervention d'un maçon sur le bac dégraisseur de la lagune (voir avec VEOLIA si contact)
- Protection sur le puit rue Le Royer de la Dauversière
- Problème de circulation d'eau de la parcelle au-dessus de la lagune, celle-ci se déverse dedans (fossés bouchés ?)

### **Centre de Loisirs**

Besoin d'un local de stockage pour le petit matériel et les jeux en urgence pour la réintégration du centre de loisirs dès les prochaines vacances.

- Faire une chappe de béton au garage de la rue Le Royer de la Dauversière pour libérer le local près de la salle des fêtes, mais le délai semble difficile à respecter, le temps de vider, nettoyer, et préparer le local.
- Une pièce de l'église pourrait convenir, mais les pigeons ont détérioré le plafond s'infiltrant dans la pièce, une solution pour éradiquer les pigeons est en cours.
- Louer un container en attendant qu'un local soit aménager. Mme FARCY va prendre rendez-vous avec les responsables de la CCPF.

### **Salle polyvalente**

La fin des travaux est prévue pour le 28 mars.

Le réaménagement et le nettoyage du matériel se fera les 2 premières semaines d'avril

Et l'inauguration aura lieu le 1<sup>er</sup> juin à 11h00

### **Sarthe Habitat**

Madame le Maire souhaite que le projet de lotissement soit présenté aux membres du Conseil Municipal. Une réunion est prévue le jeudi 28 Mars 2024 à 19h00.

### **Logo de la commune**

La commune a fait appel à la Société LOUBEN Création pour élaborer son logo. Ainsi, quatre modèles ont pu être proposés. Un modèle a particulièrement retenu l'attention de la majorité avec cependant une légère modification.

### **Site internet**

Le nom de domaine est acheté, mais il reste encore pas mal de travail de mise en page

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30

Les membres présents ont signé

Françoise FARCY		Marc BRISSAULT	
Bertrand MAUDET		Jacky CARÉ	
Martine DELAROCHE		Jérémy DEROUAULT	
Armand BACHELOT		Marie GUIHENEUF	
Norbert BELLOC		Didier LEVALET	
Frédéric PIAUT			